

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel
“Aménagements
paysagers”



Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Aménagements paysagers”

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel décrit les emplois des salariés expérimentés de niveau IV des entreprises privées de travaux paysagers et des fonctions publiques (filière d'activités techniques des collectivités territoriales).

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte de l'emploi visé, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- La filière paysage

1.1- Environnement politique, social, réglementaire

L'emploi salarié du secteur professionnel du paysage se répartit de manière équivalente entre les entreprises de travaux paysagers (secteur privé) et les collectivités territoriales (secteur public).

Les activités du secteur paysage sont au service d'une clientèle (secteur privé) et/ou d'un public (collectivités territoriales) qui évolue et qui est de plus en plus sensible à l'embellissement des espaces publics et privés et à la prise en compte de la durabilité, ce qui se traduit, au delà de contraintes réglementaires, par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement depuis la conception jusqu'à la réalisation et l'entretien des espaces.

Ces caractéristiques se traduisent également par des exigences de qualité tant au niveau technique et organisationnel que du point de vue des relations humaines, pour tous les emplois et tous les niveaux de qualification. Plusieurs certifications qualité existent dans le secteur.

Le secteur privé

Le secteur du paysage appartient à la filière agricole. Les entreprises privées relèvent du régime social de la MSA. 90% des entreprises du paysage relèvent du code NAF 81.30Z (anciennement 014B : réalisation et entretien de plantations ornementales).

Les entreprises du paysage sont des entreprises de services et dépendent à ce titre des chambres de commerce et d'industrie, notamment pour l'inscription au registre du commerce.

Le secteur public

Dans le secteur public, les emplois "des espaces verts" s'inscrivent dans le domaine professionnel des interventions techniques. Le statut professionnel des agents relève de l'une des trois fonctions publiques.

Les entreprises du paysage

Les activités des entreprises du paysage sont très variées :
- Activités de création qui regroupent la conception et l'aménagement de parcs, jardins et terrains de sports, la création de systèmes d'arrosage, les aménagements de milieux aquatiques et génie végétal, l'engazonnement par projection, la construction d'ouvrages paysagers, la mise en place d'installations d'éclairage,

- Activités relatives au paysagisme d'intérieur : conception de décors, entretien des aménagements intérieurs,
- Activités d'entretien : entretien et arrosage de parcs, jardins et terrains de sports, des milieux aquatiques,
- Activités d'élagage et d'entretien de l'espace : taille des arbres, débroussaillage, rognage et dessouchage,

La plupart des entreprises sont généralistes, mais certaines d'entre elles peuvent se spécialiser dans un domaine d'intervention précis. Leur clientèle se répartit entre le secteur public, le secteur des grands donneurs d'ordre privés (ces 2 secteurs procédant par appel d'offres) et les particuliers.

Les collectivités territoriales

La mission principale d'un service "Espaces Verts" d'une collectivité "est de concevoir, réaliser, protéger, gérer, développer, et promouvoir le patrimoine végétal et paysager en harmonie avec la politique de développement de la collectivité et le souhait des usagers" *.

Les autres intervenants de la filière paysage

D'autres entreprises et acteurs divers interviennent également dans le secteur des travaux paysagers. Ceci résulte essentiellement d'une diversification des activités de certaines entreprises (travaux forestiers, production horticole par exemple) ou de la structuration d'un nouveau dispositif réglementaire (services à la personne).

* CNFPT – Dossier sectoriel – Espaces verts

Les entreprises de Travaux Agricoles, Forestiers et Ruraux (ETARF)

Les entreprises de travaux forestiers, dont l'activité principale est axée sur les travaux sylvicoles et l'exploitation forestière peuvent, dans le cadre d'une diversification, s'orienter vers la réalisation de travaux d'aménagement paysagers.

Au niveau des entreprises de travaux agricoles, on constate une diversification vers des activités de génie rural et d'entretien de l'espace. Leurs prestations s'adressent essentiellement aux agriculteurs et aux collectivités locales.

Les entreprises de production horticole et pépinières

Certaines entreprises de production de plants ont diversifié leur activité en créant un secteur "aménagement paysagers" qui leur permet de revaloriser au mieux leur production.

Les activités de services à la personne

Ce dispositif peut amener certains acteurs prestataires (entreprises, associations, particuliers) à développer des prestations dans le domaine de l'entretien des jardins et espaces verts.

1.2- Appellations institutionnelles ou en usage dans les entreprises

Les appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (fiche ROME n°41 113 du Pôle emploi) sont les suivantes :

- chef d'équipe paysagiste. On trouve pour la définition de l'emploi/métier : participe aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs, jardins, terrains de sport à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins motorisés.

- autres appellations principales : agent paysagiste, aide-paysagiste, ouvrier/ouvrière paysagiste, jardinier paysagiste. Celui-ci réalise les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport.

En collectivité territoriale, on trouve les appellations : surveillant de travaux neufs espaces verts, conducteur de travaux espaces verts.

2- Conditions d'exercice des emplois

2.1- Environnement de travail

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à travailler en extérieur sur des chantiers différents dont l'éloignement du siège de l'entreprise est variable. Il intervient régulièrement sur le végétal (taillages, plantations, soins...).

L'utilisation de matériels et de produits nécessite de respecter les mesures de sécurité prévues selon les cas. L'élagage des arbres nécessite éventuellement de travailler en hauteur à l'aide d'échelles, d'échafaudages, de nacelles. Le salarié peut également être amené à conduire et/ou utiliser des en-

gins spécifiques, sous réserve des conditions réglementaires requises. Dans tous les cas, la prévention des risques et accidents professionnels est une priorité.

2.2- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en équipe (équipe restreinte de 2 à 3 personnes) dont il assure également l'encadrement de proximité.

Les profils d'emploi valorisent la polyvalence sur les secteurs de la création et de l'entretien, et la capacité à animer de petites équipes de travail. Le salarié réalise et fait réaliser, à partir de directives précises du chef de chantier, du conducteur de travaux et/ou du chef d'entreprise, les travaux spécifiques de l'entreprise en lien avec sa spécialité. Il est responsable de l'exécution des consignes données et de la conformité, par rapport au cahier des charges des travaux demandés. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches. La taille de l'entreprise ou du service peut modifier sensiblement le type d'activités confiées au salarié ainsi que le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur. Il est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées mais aussi des outils et matériel qu'il utilise pour les réaliser ainsi que du respect des consignes transmises.

Lors de ses activités en extérieur, chez un client, il est le "représentant de l'entreprise". Il doit donc s'efforcer d'en traduire l'image dans son attitude et ses comportements.

2.3- Evolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

En cours d'emploi, le salarié peut valoriser son expérience et suivre éventuellement une formation complémentaire pour prétendre à des emplois plus spécialisés, par exemple la conduite d'engins ou l'installation de dispositifs d'arrosage. Après quelques années d'expérience, il peut également être amené à prendre plus de responsabilités pour conduire un chantier plus complexe.

Hors de l'emploi, le titulaire du baccalauréat professionnel ou du Brevet Professionnel Travaux paysagers peut, en fonction des activités dans lesquelles il est le plus expert, avec des apports complémentaires en formation, soit valoriser ses compétences dans le secteur de la production horticole et des pépinières ou encore dans le secteur du bâtiment et des travaux publics? soit se spécialiser davantage dans l'un des secteurs périphériques aux travaux paysagers. Après plusieurs années d'expérience, il peut également envisager de créer sa propre entreprise d'aménagements paysagers.

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonction.

Fiche descriptive d'activités (FDA) du jardinier paysagiste hautement qualifié

1- Il organise et assure le suivi de son travail

1.1- Il prépare le chantier

- 1.1.1- Il contribue à la planification du chantier (personnel, matériel intrants et autorisations).
- 1.1.2- Il prend connaissance des instructions et/ou du cahier des charges.
- 1.1.3- Il prépare le matériel, les installations, les équipements de protection individuelle et les produits nécessaires à l'exercice de son activité.
- 1.1.4- Il assure la réception des approvisionnements et vérifie leur conformité à la commande.
- 1.1.5- Il identifie les végétaux sur lesquels il doit intervenir
- 1.1.6- Il s'assure de la présence et du bon état de marche des dispositifs de sécurité.
- 1.1.7- Il organise le transport des fournitures et matériels et le déplacement de son équipe .
- 1.1.8- Il effectue le chargement du camion.
- 1.1.9- Il vérifie le chargement du camion.

1.2- Il localise les travaux à partir d'un plan du chantier

- 1.2.1- Il lit un plan d'ensemble.
- 1.2.2- Il interprète le plan d'exécution.
- 1.2.3- Il prend connaissance des caractéristiques et des contraintes de l'espace d'intervention et de son environnement.

1.3- Il organise son chantier

- 1.3.1- Il adapte les consignes à la réalité du terrain.
- 1.3.2- Il identifie les risques , établit le balisage de sécurité du chantier et prend les mesures de sécurité appropriées.
- 1.3.3- Il peut établir le calendrier de ses interventions sur plusieurs chantiers d'entretien.
- 1.3.4- Il se concerte avec les autres intervenants et corps de métier.

1.4- Il suit le chantier

- 1.4.1- Il prend les dispositions adaptées en cas d'anomalies, d'imprévus, ou de dysfonctionnement survenant dans le chantier.
- 1.4.2- Il effectue, si besoin, des ajustements logistiques et techniques limités en cours de chantier.
- 1.4.3- Il peut établir un bon de commande.
- 1.4.4- Il réalise, collecte et transmet les enregistrements nécessaires au suivi du chantier.
- 1.4.5- Il s'assure du rangement ,du nettoyage de son espace de travail et du tri des déchets.
- 1.4.6- Il peut prendre part aux réunions de chantier et faire part de son analyse et des besoins du chantier.

2- Il encadre une équipe

2.1- Il coordonne l'activité de son équipe

- 2.1.1- Il présente le chantier à l'équipe et définit les objectifs.
- 2.1.2- Il répartit les tâches.
- 2.1.3- Il transmet les consignes de travail, de sécurité et liées aux risques environnementaux.

2.2- Il veille au bon déroulement des travaux

- 2.2.1- Il veille à l'application des dispositifs de sécurité, au respect de la réglementation et au respect de l'image de marque de l'entreprise.
- 2.2.2- Il répond aux questions de ses équipiers.
- 2.2.3- Il peut, en cas de besoin, effectuer une démonstration sur une technique particulière.
- 2.2.4- Il met en œuvre les procédures appropriées en cas d'accident du travail.

2.3- Il évalue la conformité du travail par rapport aux prévisions

- 2.3.1- Il vérifie l'exécution et la qualité des travaux.
- 2.3.2- Il peut participer à la réception des chantiers.

2.4- Il anime son équipe de travail

2.5- Il identifie les problèmes humains et s'efforce de maintenir une bonne ambiance de travail

2.6- Il contribue, à la demande de l'employeur, à la formation et/ou à l'insertion dans l'entreprise des stagiaires, apprentis et salariés occasionnels ou nouveaux embauchés

2.7- Il gère les moyens mis à la disposition de son équipe sur le chantier

- 2.7.1- Il estime la valeur des fournitures et utilisation des matériels.
- 2.7.2- Il enregistre et surveille l'utilisation des consommations.
- 2.7.3- Il enregistre et surveille les temps de travaux.
- 2.7.4- Il compare le réalisé par rapport aux objectifs.

3- Il assure les travaux d'aménagements d'un espace vert ou d'un jardin

3.1 Il réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution

- 3.1.1- Il réalise les implantations (niveaux, traçage, piquetage...).
- 3.1.2- Il réalise les travaux de terrassement.
- 3.1.3- Il réalise des travaux de maçonnerie paysagère.
- 3.1.4- Il réalise des installations d'arrosage automatique (intégré).
- 3.1.5- Il effectue la pose de clôtures, de portails.
- 3.1.6- Il effectue les travaux de voiries, installation de réseaux divers (drainage, systèmes d'éclairage, eaux pluviales...).
- 3.1.7- Il participe aux travaux de menuiserie/charpente paysagère (palissades, pergola, terrasse en bois, pont, rampes handicapés, abri de jardin...).

3.1.8- Il peut réaliser la mise en œuvre d'autres installations et/ou d'ouvrages inertes.

3.2- Il prépare le sol en fonction des travaux à réaliser

3.3- Il réalise des travaux de plantation

3.3.1- Il maintient en bon état les végétaux avant la plantation.

3.3.3- Il met en place des paillages, notamment pour prévenir le développement des adventices.

3.33- Il réalise des travaux de plantation dans de bonnes conditions de reprise et de croissance.

3.4- Il réalise des travaux de semis

3.4.1- Il réalise un engazonnement par semis ou placage.

3.4.3- Il peut réaliser un engazonnement selon d'autres procédés (dalles alvéolées, végétalisation par semis hydraulique...).

3.5- Il peut participer à la réalisation de décors d'espaces intérieurs

4- Il assure les travaux d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin

4.1- Il entretient le végétal

4.1.1- Il identifie l'ensemble des végétaux concernés par le chantier.

4.1.12- Il peut participer à des travaux d'élagage et d'abattage des arbres.

4.1.3- Il identifie l'état sanitaire des végétaux et propose des solutions si nécessaire.

4.1.4- Il entretient les pelouses, prairies et gazons.

4.1.5- Il alimente les plantes en eau.

4.1.6- Il réalise des travaux de taille et d'entretien des arbres, arbustes et des haies.

4.1.7- Il réalise la fertilisation.

4.1.8- Il peut effectuer les traitements phytosanitaires après s'être assuré du bon réglage du matériel.

4.1.9- Il utilise des méthodes alternatives de protection des végétaux (ex : lutte intégrée, piègeage...).

4.1.10- Il débrousaille, fauche mécaniquement.

4.2- Il entretient le sol

4.2.1- Il travaille le sol.

4.2.2- Il procède à l'amélioration du sol (ex : apport d'amendements, de substrat...) et veille au respect du cahier des charges.

4.3- Il désherbe

4.3.1- Il identifie l'espace à désherber au regard des risques environnementaux.

4.3.2- Il repère les adventices.

4.3.3- Il désherbe manuellement ou mécaniquement.

4.3.4- Il désherbe par procédé thermique.

4.3.5- Il désherbe chimiquement.

4.4- Il assure les travaux d'entretien et de maintenance des installations et infrastructures

4.4.1- Il entretient les installations d'arrosage.

4.4.2- Il entretient les voies de circulation internes à des aménagements paysagers (chemins, voiries et leurs abords).

4.4.3- Il entretient les clôtures, les dispositifs de franchissement simples pour piétons, ...

4.4.4- Il peut réaliser des travaux d'entretien de bassins, de piscines, des rivières et berges, d'aménagement de plans d'eau et autres espaces avec présence d'eau.

4.4.5- Il effectue des réparations simples sur des matériaux en bois ou en fer (assemblages, soudures...).

4.4.6- Il réalise des travaux usuels d'entretien d'une signalétique (balisage, fléchage...).

4.4.7- Il peut réaliser des travaux liés à la prévention des risques (érosion, inondations, avalanches, incendie...).

4.5- Il assure les travaux de propreté (ramassage de feuilles, enlèvements de débris végétaux, de papiers...)

4.6- Il assure le tri, l'enlèvement et la valorisation des déchets, dans le respect de l'environnement.

5- Il utilise le matériel et assure sa maintenance de 1er niveau

5.1- Il charge et décharge le matériel en sécurité

5.2- Il utilise des outils manuels

5.3- Il utilise les outils topographiques courants (ruban, nivelette, équerre optique, niveau de chantier ...)

5.4- Il revêt et/ou utilise les équipements de sécurité

5.5- Il utilise le matériel nécessaire aux différents travaux dans le respect de la sécurité, de la réglementation et de l'usage prévu

5.5.1- Il utilise le matériel nécessaire au terrassement : mini-pelle, chargeur frontal...

5.5.2- Il utilise le matériel de transport : camionnette, camion de 4,5 T, remorque...

5.5.3- Il utilise le matériel nécessaire au travail du sol, semis et plantation : tracteur, rotavator, engazonneuse, semoir, motoculteur, pelles, griffes...

5.5.4- Il utilise le matériel nécessaire à l'entretien et débroussaillage : tondeuse autoportée et autotractée, aspirateur de feuilles, taille haie, tronçonneuse, débroussailleuse...

5.5.5- Il utilise le matériel de manutention : transpalette, grue, chargeur...

5.5.6- Il utilise le matériel nécessaire au nettoyage : nettoyeur haute pression, balayeuse...

5.5.7- Il utilise le matériel de traitement : pulvérisateur tracté, à dos.

5.5.8- Il peut utiliser des matériels divers : nacelle, tarière, compacteur...

5.5.9- Il règle le matériel en fonction du résultat attendu et ajuste les réglages en cours de travail.

5.6- Il assure la maintenance de premier niveau

5.7- Il alerte le responsable en cas de panne, après un premier diagnostic.

5.8- Il réalise l'entretien et le rangement des différents matériels et équipements

6- Il communique en interne et en externe à son entreprise

6.1 Il échange sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie

6.1.1- Il rend compte de ses activités et de celles de son équipe à son responsable, oralement ou par écrit sur les documents papier ou informatisés prévus à cet effet.

6.1.2- Il fait part de ses suggestions concernant les activités du chantier.

6.1.3- Il participe à la vie sociale de l'entreprise.

6.1.4- Il assure les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale, et à sa vie sociale.

6.1.5- Il situe son activité dans le fonctionnement général de l'entreprise.

6.1.6- Il identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle.

6.2- Il échange avec des personnes extérieures à l'entreprise

6.2.1- Il peut expliquer les travaux en cours à tout interlocuteur, notamment les clients et les usagers.

6.2.2- Il peut être amené à présenter les qualités des travaux de son entreprise ou de son service auprès de tiers.

6.2.3- Il peut échanger avec les fournisseurs de l'entreprise à propos des produits et matériels.

6.3- Il s'informe sur les évolutions techniques et en particulier sur la gamme des végétaux

Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation du travail dans une logique de chantier	Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail. Vérification des dispositifs de sécurité et du respect de la réglementation. Coordination du travail de l'équipe dans l'espace d'intervention. Ajustements des activités en cours de travaux.	Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise.
Intervention sur le végétal	Travaux de semis et de plantation. Travaux d'entretien du végétal. Mise en œuvre de méthodes de protection des végétaux.	Réaliser des opérations visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect des consignes et de l'environnement.
Utilisation et entretien du matériel	Conduite et manipulation du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux. Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils. Entretien et rangement des matériels, outils et équipements.	Optimiser les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements dans le respect de la réglementation et de la sécurité des biens et des personnes.
Intervention sur l'espace (hors végétal)	Travaux de terrassement. Réalisation des implantations. Travaux de maçonnerie paysagère. Montage, mise en place d'équipements. Travaux d'entretien et de maintenance des installations et infrastructures.	Réaliser les opérations techniques permettant d'implanter ou d'entretenir les éléments non végétaux dans l'espace d'intervention en suivant les plans et indications fournies et en tenant compte des aléas.
Animation d'équipe et communication	Relations avec les supérieurs hiérarchiques et les opérateurs. Échanges avec les fournisseurs et les clients. Transmission des consignes, informations, conseils aux membres de l'équipe de travail. Régulation de l'équipe de travail.	Contribuer à créer des conditions de travail favorables au sein de l'entreprise et avec son environnement en développant la communication et le dialogue.